

Impossibilité (L') de l'exécution du décret de l'Assemblée nationale du 28 oct. de 1790, concernant l'indemnité des princes et états d'empire possédés en Alsace. Démontrée par la comparaison de ce décret avec les remontrances du Collège Electoral à Sa Maj. Imp. du 12. du même mois.

L. l., novbr. 1790.